



# MAIRIE de REILLY

## Réunion du Conseil Municipal Séance ordinaire du 18 septembre 2015

Ordre du jour :	
1. Motion AMF relative à la baisse des dotations	6. Loyers 5bis rue Réveillon
2. DM investissements	7. Entretien village – tonte
3. Règlement factures CORRE	8. Travaux sur RD6
4. Charte État/Commune DDT	9. CCVT et bassin de vie
5. Acquisition parcelles	10. Divers

L'an deux mille quinze et le 18 septembre,  
à 20h15 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick DESRUELLE

### Étaient présents :

Monsieur Patrick DESRUELLE, Maire,  
Messieurs Michel MORIN, Pierre JOURNÉE et Hervé MONLEZUN, adjoints,  
Mesdames et Messieurs Françoise TOUET, Jonathan NICOLAS, Béatrice COQUET, Danièle BARDIZVARTIAN, Marc METZGER et Sabah DUPUIS.

Était absent (pouvoir) : Monsieur Alain BAR ((Françoise TOUET).

Secrétaire de séance : Mr JOURNÉE

Le précédent compte-rendu a été lu et accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande a été faite pour que soient rajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

. Indemnité percepteur

### 1. Motion AMF relative à la baisse des dotations : [délibération 2015.031](#)

Monsieur le Maire rappelle qu'une baisse des dotations de l'Etat avait été annoncée à hauteur de 10% par an pour les années 2015 à 2017.

Il s'avère que, pour Reilly, la baisse de la Dotation Globale Forfaitaire s'annonce bien plus importante qu'annoncée puisque la fiche de notation fournie par la préfecture indique les chiffres suivants :

- . dotation forfaitaire 2014 notifiée : 11 662€
- . dotation forfaitaire 2015 notifiée : 6 868€

Soit une baisse de 4 233€ -36.30%-.

Monsieur le Maire, compte tenu de ces chiffres a souhaité demander des explications chiffrées aux services préfectoraux.

Il propose également de voter la motion proposée par l'Association des Maires de Franc (voir ci-après).

Après délibération, les membres du Conseil ont donné leur accord à ces 2 propositions. Un courrier sera transmis en préfecture afin d'obtenir des renseignements nous permettant de comprendre la baisse très importante des dotations de la commune.

La motion de soutien ci-dessous sera transmise en préfecture puis à l'AMF.



## Mairie de REILLY

### Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état

*Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'état sont en effet appelés à diminuer :*

- *de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,*
- *soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*

*Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et leurs entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12.4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.*

*En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'état, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).*

*La commune de Reilly rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :*

- . elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,*
- . elles accompagnent les entreprises présentes sur le territoire,*
- . enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

*La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et fragilise la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.*

*En outre, la commune de Reilly estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.*

*C'est pour toutes ces raisons que la commune de Reilly soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.*

*En complément, il est demandé :*

- . l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),*
- . la récupération des frais de gestion perçus par l'état sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),*
- . l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,*
- . la mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.*



## [2. DM5 -Investissements : délibération 2015.032](#)

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre une décision modificative relative au règlement d'une facture de reliure des délibérations et arrêtés pour un montant de 621.70€.

Après délibération les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour le règlement de cette facture et acceptent de voter la décision modificative comme suit :

- . Diminution de 650€ sur le compte 202 / opération 30 –PLU-
- . Augmentation de 650€ sur le compte 2188 / opération 22 –matériel et mobilier communal-.

Travaux de pose d'une serrure sur le bâtiment au-dessus de l'école à commander : accord du conseil pour la réalisation de ces travaux. Commande à passer.

## [3. Règlement factures Corre : délibération 2015.033](#)

Monsieur le Maire indique que 2 factures restent à régler à M. CORRE :

- 1 368.00€ : facture relative parking du cimetière,
- 876 .07€ : facture relative au futur parking devant la mairie.

Après délibération les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour le règlement de ces factures (paiement sur le compte 2031 – opération 26 (parking église).

## [4. Charte état/commune DDT : délibération 2015.034](#)

La DDT, qui s'est désengagée de la compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme (une convention a été signée avec la communauté de communes du Vexin-Thelle à ce sujet), reste compétente pour l'instruction des autorisations de travaux relevant de l'état (travaux, constructions et installations réalisés pour le compte de l'état, de ses établissements publics et concessionnaires, ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage de l'énergie). Il convient donc de signer une convention avec l'état à ce propos.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur aval à l'unanimité pour la signature de ladite charge et chargé Monsieur le Maire de la signature du document afférent.

## [5. Acquisition parcelles AC47 / AC50 / ZD59 : délibération 2015.035](#)

Monsieur le Maire a indiqué que le propriétaire des parcelles référencées AC47, AC50 et ZD 59 avait proposé à la mairie d'appliquer le tarif de vente suivant au mètre<sup>2</sup> : 4€ le m<sup>2</sup>.

Après délibération les membres du Conseil Municipal ont donné leur aval à l'unanimité pour l'achat au tarif de 4€/m<sup>2</sup> la surface nécessaire à la réalisation du projet de cimetière et de chemin forestier pour tout ou partie des parcelles cadastrées AC47, AC50 et ZD49p.

Cette décision a été prise hors la présence de Monsieur Pierre Journée qui n'a pas pris part au vote.

## [6. Loyers 5bis :](#)

Les règlements de la CAF sont désormais versés directement à la mairie. Point des impayés à fournir à la CAF.

## [7. Entretien village - tonte :](#)

Les membres du Conseil Municipal ont maintenu leur décision de faire entretenir le village par le CAT. Un



## Mairie de REILLY

point doit être fait sur les travaux réalisés.

### 7. Travaux départementaux sur RD6 :

Les services du département nous ont informés de la réalisation sur 2016 de travaux de renforcement structurel de la RD6. Date de début de travaux annoncée : 1<sup>er</sup> mars 2016.

### 8. CCVT et bassin de vie :

La CCVT a diligenté une mission relative à l'optimisation de l'organisation scolaire sur le territoire du Vexin-Thelle (réorganisation, conformément aux obligations faites par l'éducation nationale, des regroupements scolaires). L'étude est consultable sur le site de la CCVT.

Réflexion à mener par les élus pour le rapprochement de la CCVT avec une autre communauté de communes (loi Notre).

### 9. Indemnités percepteur : [délibération 2015.036](#)

Monsieur le Maire à procéder de régler au comptable du trésor de Chaumont-en-Vexin une indemnité de conseil de 322.18€ pour 2015.

Cette demande a été acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire est chargé de la signature des documents afférents.

### 10. Divers :

Protection incendie Courtieux : transmettre copie du devis proposé au SDIS pour aval sur travaux prévus. Réalisation à faire dans la foulée. Il faudra prévoir une convention par la suite. Panneau réserve incendie à acheter.

Décorations de Noël : petit investissement de l'ordre de 1 000€ à prévoir.

Plantations plan d'eau : Études à faire réaliser- P Journée et F. Touet gèreront le projet.

Chemins : chemin du Pont à Blot à faire rouvrir - Voir avec les propriétaires du passage de la Vierge pour la création de marches (voir servitude ?) – Actes notariés à prévoir avec les propriétaires sur le chemin du Bois Hédouin.

Collecte des déchets verts : à relancer

Parking face mairie : Travaux à réaliser sur 2016 dès déplacement du portail installé sur le terrain communal.

Hydrants : débit correct sur les hydrants – problème au niveau de la borne incendie Valéo : le trottoir empêche de prendre correctement le débit. Trottoir à couper.

La séance est levée à 23h30

Le Maire

Les Adjointes

Les Conseillers